



LE DEVOIR



CULTURE

L'ONF coupe dans le service français
Page B 10

LE MONDE

Milosevic tire de l'arrière par 21 points
Page B 8

VOL. XCI N° 214

LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

HORS-JEU

Ça commence par un rêve

Il n'y a pas si longtemps, on se prenait à rêver, oui oui à rêver, de ce que seraient les Jeux olympiques si on autorisait vraiment les meilleurs athlètes de l'univers à y participer. C'était la dure époque de la duperie institutionnalisée avec les communités qui faisaient semblant d'être des amateurs tout en étant gelés à temps plein pendant que nos vaillants professionnels étaient empêchés de déployer leur immense talent à la face ébahie du monde.

Puis, comme l'avait prédit Marx dans la *Neue Rheinische Zeitung*, tout a changé. Le CIO s'est dit: tiens donc, pourquoi pas, nos précieux fans méritent ce qu'il y a de mieux et, sait-on jamais, p'têt ben qu'on pourra faire de l'argent avec les grosses compagnies américaines qui voudront commanditer un événement où les professionnels américains vont tout gagner tout le temps.

C'a donné ce que c'a donné. Les ligues majeures de baseball ont dit qu'elles étaient tout à fait d'accord à condition que le tournoi olympique n'ait pas lieu entre les camps d'entraînement et la Série mondiale, soit entre la fin février et la fin octobre, ce qui équivalait à compliquer un peu la vie de Jeux dits d'été. Au hockey, tout le monde s'est fait tirer l'oreille, puis l'équipe des USA est allée désintégrer des chaises au village olympique de Nagano. Et au basketball, joie d'entre les joies, on a constitué le «Dream Team», une petite collection de Noirs américains de sept pieds persuadée jusqu'au tréfonds de son intimité que l'important est peut-être de participer, ainsi que le professa l'évêque de Pennsylvanie dès 1908, mais qu'il n'y a rien comme une bonne grosse victoire assurée avant même le début du match.

La télé américaine, entre autres, a apprécié: du suspense, c'est bon; du bonheur et du flattement de bedaine, c'est mieux.

Cette fois-ci, selon des commentateurs autorisés, le Dream Team n'en serait pas vraiment un, plusieurs grosses pointures, comme Shaquille O'Neal, ayant décliné l'invitation. Mais allez y voir: Vince Carter, Alonzo Mourning, Gary Payton, Jason Kidd, ce n'est quand même pas de la tarte, fût-elle aux pommes comme l'appréciant nos voisins de par en bas. On raconte même qu'il ne s'agirait plus de la brochette de millionnaires arrogants qui avaient fait étalage de leur ample tour de tête à Barcelone et à Atlanta; bon, bien sûr, il faut les comprendre, ils résident toujours dans un hôtel cinq étoiles et se bal-

VOIR PAGE A 8: JEUX

Autres informations en pages B 6 et B 7

Protection de la jeunesse

Le réseau québécois est en déroute

«Québec doit agir», dit la Commission des droits de la personne

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Fort d'un nouveau rapport d'enquête faisant état de dérapages graves survenus dans un centre pour jeunes de Saint-Hyacinthe, le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Claude Filion, affirme que le réseau québécois de protection de la jeunesse est en déroute et incapable de s'assurer de la qualité des services offerts aux enfants et aux jeunes.

«Si on additionne les rapports des dernières années, on ne peut pas conclure autrement que le réseau de la protection de la jeunesse est en forte turbulence. Le gouvernement doit agir!», a martelé hier M^r Filion au terme d'une énième enquête de sa commission, révélant que les droits et l'intégrité d'une vingtaine d'enfants hébergés dans un centre de Saint-Hyacinthe ont été soumis à des traitements dignes de «milieux carcéraux».

En effet, dans ce dernier d'une longue série de rapports incriminants pour les services de la Protection de la jeunesse, la commission jette cette fois le blâme sur les unités d'hébergement Le Phare et Le Havre du Centre de réadaptation Bois-Joly de Saint-

VOIR PAGE A 8: JEUNESSE

INDEX

Annonces.....	A 4	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 2	Le monde.....	B 8
Carrières.....	B 4	Les sports.....	B 6
Avis publics..	B 7	Mots croisés..	A 6
Culture.....	B 10	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 9
Éditorial.....	A 6	Météo.....	A 4

Loi antigangs: Québec renonce à utiliser la clause nonobstant



Pierre Bourque précisait son projet hier à Montréal.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une ville, neuf arrondissements de 200 000 habitants

Le projet «une île, une ville» permettrait de réaliser des économies de 115 millions sur un budget de 3,2 milliards, estime Pierre Bourque

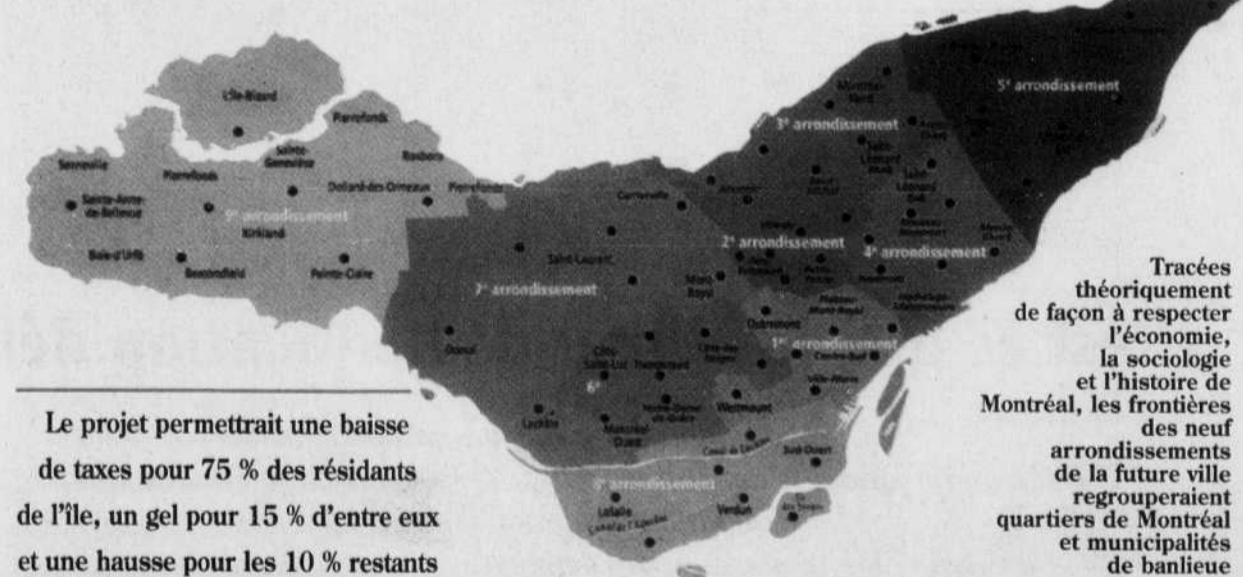
ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le dévoilement hier par le maire de Montréal, Pierre Bourque, des détails de son fameux projet «une île, une ville» est venu compléter le portrait d'ensemble des opinions des uns et des autres sur la question de la restructuration municipale dans la région de Montréal. Il incombera désormais au mandataire du gouvernement dans ce dossier, Louis Bernard, de procéder au difficile arbitrage d'ici une dizaine de jours.

Comme tout le monde s'y attendait, le maire a proposé hier, à l'occasion d'un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la création d'une seule et grande ville

sur l'île de Montréal. Cette ville devrait être dirigée par un maire et 63 conseillers élus au suffrage universel. Ses pouvoirs s'étendraient à l'ensemble des services centraux: les finances, la prévention des incendies, l'urbanisme, la gestion des grands équipements, parcs et événements culturels ainsi que les programmes d'aide aux entreprises. Elle serait subdivisée en neuf arrondissements comptant environ 200 000 habitants chacun et dirigés par des conseils d'arrondissement composés des sept conseillers municipaux élus sur leur territoire et parmi lesquels serait désigné un président de conseil d'arrondissement. Ces arrondissements se feraient confier la gestion des

VOIR PAGE A 8: VILLE



Tracés théoriques de façon à respecter l'économie, la sociologie et l'histoire de Montréal, les frontières des neuf arrondissements de la future ville regrouperaient quartiers de Montréal et municipalités de banlieue

Le projet permettrait une baisse de taxes pour 75 % des résidents de l'île, un gel pour 15 % d'entre eux et une hausse pour les 10 % restants

HÉLÈNE BUZZETTI
FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Québec a finalement mis de l'eau dans son vin hier et estime ne plus avoir besoin de la clause dite nonobstant pour combattre le fléau des bandes criminelles. Cette annonce arrive à point nommé puisqu'au même moment, à Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien a fermé à double tour la porte menant à l'utilisation de la clause dérogatoire.

Le Québec a plaidé pour un renforcement de la loi antigangs actuelle dans le respect de la Charte des droits et libertés, hier, lors de la rencontre des sous-ministres de la Justice des gouvernements canadien et québécois. Le gouverne-

ment, qui ne considère plus primordiale l'inscription dans la loi du nom des groupes criminels, a suggéré aux fonctionnaires fédéraux d'intégrer en un premier temps dans le Code criminel la possibilité pour un juge de trancher que tel ou tel groupe est bel et bien un groupe criminel. Dans un deuxième temps, Québec propose qu'Ottawa interdise carrément l'appartenance à un tel groupe.

Le gouvernement fédéral «montre une certaine ouverture» à ces suggestions, a indiqué le ministre de la Justice, Linda Goupil, mais craint tout de même que ces modifications législatives aillent à l'encontre du Code criminel. Pour dissiper le doute d'Ottawa et tuer dans l'œuf une éventuelle contestation juridique de ces modifications, Québec a proposé que le gouvernement canadien renvoie en Cour suprême les dispositions sur la table pour voir si elles sont conformes, «et nous sommes convaincus qu'elles le sont», a-t-elle précisé.

Un tel geste doit être fait dans les meilleurs délais, a indiqué Mme Goupil, puisque, depuis l'application de la loi antigangs actuelle, en 1995, les forces de l'ordre déplorent 151 meurtres — dont 16 victimes innocentes — et

VOIR PAGE A 8: LOI

PERSPECTIVES

Les nouveaux vétérans

Si l'enfer est pavé de bonnes intentions, la Chambre des communes sera un véritable four d'ici le déclenchement des prochaines élections. L'entrée en scène du chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, et le retour au Parlement du chef du Parti conservateur, Joe Clark, ont suscité hier les bons mots d'usage, mais pour mieux, par la suite, mettre en évidence leurs griffes et celles de leur adversaire Jean Chrétien.

«[M. Day] va découvrir bientôt que les choses se passent un peu différemment ici sur la terre ferme», a soutenu Jean Chrétien dans son mot de bienvenue, se moquant ainsi de l'escapade du chef allianciste en motomarine et sa volonté de vouloir tout changer. Plus sérieusement, M. Chrétien a ajouté que tous, malgré leurs divergences, travailleraient au mieux-être du pays.

«Je ne remettrai jamais en question votre dévouement pour ce pays et ce poste élevé que vous occupez», lui a répondu M. Day.

«J'espère jouer un certain rôle en appelant aux meilleurs instincts de cette nation, en voyant à ce que le Parlement reflète moins nos divisions et davantage ce à quoi nous aspirons ensemble», a ajouté M. Clark, après avoir été comparé, par M. Chrétien, aux

plus éminents parlementaires de l'histoire récente.

Cette gentillesse n'a pas duré. La joute a changé de ton dans les minutes qui ont suivi, dès que le président de la Chambre a prononcé les mots «questions orales». En moins de trente minutes, le vieux renard libéral avait réussi à piquer le populiste allianciste qui, en retour, est parvenu à faire mal paraître son adversaire.

Le ton était cinglant. Lorsque M. Day a interrogé le ministre des Finances sur la baisse des taxes sur l'essence, le premier ministre a montré que son personnel avait fait ses devoirs puisqu'il a répondu en citant les propos de M. Day alors qu'il était trésorier de l'Alberta. Se prétendant surpris de voir M. Chrétien répondre, le nouveau chef de l'opposition officielle lui a demandé pourquoi il ne laissait pas un de ses supporters «les plus loyaux» le faire, déclenchant du coup l'indignation des libéraux. L'échange s'est poursuivi jusqu'à ce que M. Day demande à M. Chrétien le prix du litre d'essence à Shawinigan, une question embarrassante que le premier ministre a quand même habilement esquivée.

Le sage conservateur, qui devait attendre son tour pour se



Manon Cornellier

VOIR PAGE A 8: VÉTÉRANS

Essence et camionnage

Nul besoin de baisser les taxes

Alors que les camionneurs se disent étranglés par les taxes, des experts affirment qu'en modifiant leurs habitudes d'achat et de conduite, ils pourraient réduire leur consommation d'essence et leur facture de carburant. C'est ce qu'indique une étude publiée hier par Québec, qui montre clairement que l'industrie du camionnage pourrait diminuer ses coûts d'essence en modifiant les transmissions et les moteurs de leurs poids lourds. Dans ce domaine, le Québec est en retard par rapport à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à 19 États américains.

À lire en page A 3

• LES ACTUALITÉS •

Chronique des adieux à un journaliste aimé et respecté

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Enterrer Jean-V. Dufresne? Pas question. À la sortie de ses funérailles, en l'église Saint-Germain d'Outremont, hier, ses confrères journalistes et amis n'avaient qu'un souhait: que toutes ses chroniques, qu'en bon butineur il a fait essaimer un peu partout, du *Devoir* au *Journal de Montréal* en passant par *L'Actualité*, soient réunies et publiées.

«Sans plaisir, les mots n'ont aucun sens, ils ne disent rien et ne voudront jamais rien dire. Il n'y a pas de plaisir à lire sans plaisir à écrire», écrivait Jean-V. Dufresne dans sa dernière chronique au *Journal de Montréal*, le 31 mai 1996.

Et comme la joie de lire se mesure à la sienne d'écrire, nous avons été gâtés. «Pour vous dire combien j'ai été chanceux dans ce métier!», écrivait-il dans sa dernière chronique au *Journal de Montréal*, en 1996, après 46 ans de métier. «Bien sûr, je me suis fait engueuler par mes patrons (ce qui est flatteur, entre vous et moi, car on sait alors que le patron nous a lu); mais le seul cas de censure dont j'ai été victime, c'est lorsque Claude Ryan, au *Devoir*, me suggéra péremptoirement, le crayon à mine entre les dents, de remplacer un indicatif par un conditionnel.»

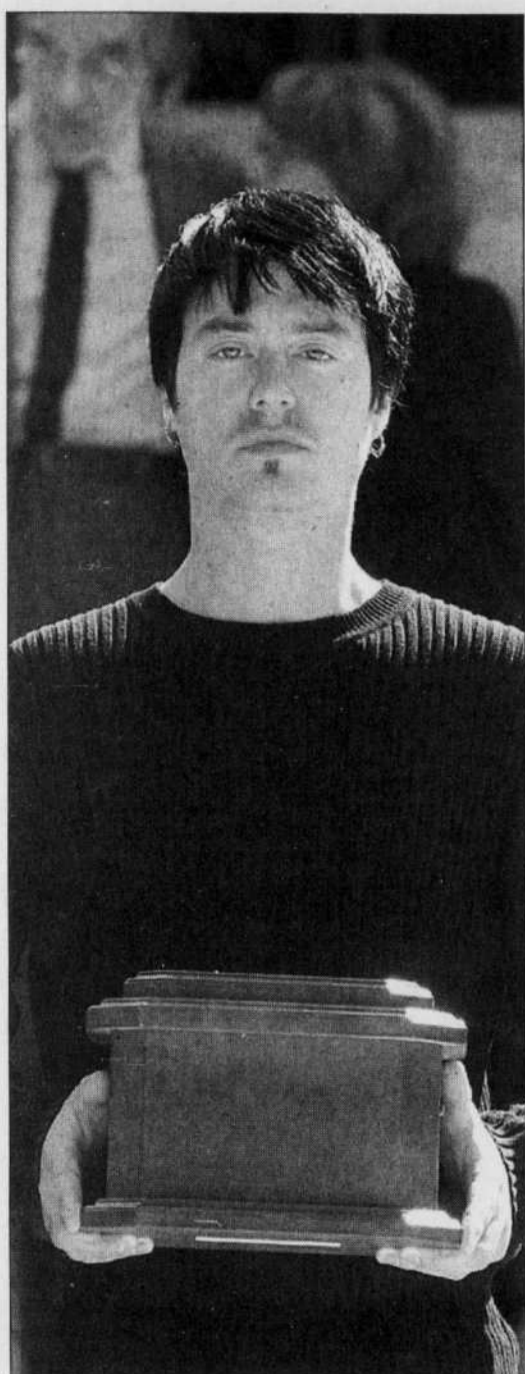
Et bien sûr, Jean-V. Dufresne, sans cesse habité par le doute, a obtempéré, comme il le faisait toujours, nous dit-on. «On ne dira jamais assez à quel point cet homme de grande culture était modeste», se souvient Michel Roy, son ancien confrère au *Devoir* et aujourd'hui président du Conseil de presse du Québec. «Quand il soumettait ses textes remarquables à ses collègues et qu'ils lui suggéraient souvent à tort un changement, il les écoutait sur-le-champ. La critique, quand elle était dirigée vers lui, lui paraissait toujours fondée.»

Dans son homélie, le père Pierre Murray s'est d'ailleurs lui aussi attardé à décrire ce souci du mot juste, de la limpidité, en tout respect des faits et des personnes. Jamais cette préoccupation ne l'aura quitté: ces derniers jours, ses amis confiaient de fait qu'à sa retraite, Jean-V. Dufresne, qui était âgé de 70 ans, s'était engagé à relire tous ses classiques et à s'attaquer au *Dictionnaire encyclopédique de la langue française!*

Très affable aussi, Jean-V. Dufresne. La présidente-directrice générale de la Grande Bibliothèque, Lise Bissonnette, raconte de son côté comment il l'avait tôt fait de se sentir comme un membre de la famille alors qu'elle n'était encore qu'une jeune journaliste, intimidée de se retrouver au *Devoir*. «Venant s'asseoir sur le coin de mon bureau, il me racontait, intarissable, toutes les légendes du journalisme, ce qui ne manquait évidemment pas d'impressionner la petite nouvelle que j'étais!»

D'autres se rappelaient aussi comment, après une heure de discussion, il n'avait de cesse de retenir son interlocuteur: «Une dernière avant de retourner travailler!»

Inutile de dire que lorsque Louise Forestier, la mère de leur fils Alexis, est venue chanter *La Complainte Rutebeuf*, c'est tout le parterre de l'église Saint-Germain qui a pesté contre ce vent devant la porte qui, samedi dernier, leur a ôté Jean-V. Dufresne.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Alexis, le fils que Jean-V. Dufresne a eu avec Louise Forestier, portait l'urne contenant les cendres de son père à la fin des funérailles qui réunissaient amis, ex-collègues et personnages publics.

Alcool au volant
Québec attend toujours de réintroduire l'antidémarrreur

Ottawa tarde à modifier la loi, en dépit de ses promesses

Les provinces canadiennes épaulent le Québec pour qu'il puisse de nouveau recourir aux antidémarrreurs auprès des automobilistes accusés plus d'une fois de conduite avec facultés affaiblies. Le gouvernement fédéral promettait de bouger avant la mi-septembre à la condition que les provinces accordent leur appui au Québec. Les appuis sont venus, la promesse n'a pas été tenue.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une entente de principe est survenue entre les gouvernements provincial et fédéral au sujet de l'utilisation par Québec d'antidémarrreurs pour contrer les cas de récidives de conduite avec facultés affaiblies. Or Ottawa tarde à y donner suite. Reniant sa parole, il n'a pas présenté de motions quant à d'éventuelles modifications législatives permettant au Québec de recourir de nouveau à ce dispositif lors de la réunion des ministres de la Justice, qui s'est tenu à Iqaluit du 10 au 12 septembre dernier.

Dans une lettre que la ministre de la Justice fédérale, Anne McLellan, a fait parvenir en juillet au ministre responsable de la sécurité routière, Guy Chevrette, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, elle affirmait croire «fermement en l'efficacité de cette mesure». Ainsi, elle suggérait au Québec d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la Conférence sur l'harmonisation du droit pénal, qui s'est tenue cet été en Colombie-Britannique. «Nous pourrions par la suite faire un suivi lors de la réunion des ministres

responsables de la Justice en septembre prochain.»

C'est par une écrasante majorité que la proposition du Québec de réintroduire l'antidémarrreur a été reçue par les juristes représentant les provinces canadiennes (32 voix pour, aucune contre et une abstention) réunis à Victoria cet été. Mais il appert que la ministre McLellan n'a pas cru bon de «faire un suivi» à Iqaluit la semaine dernière, comme elle l'avait promis. Jamais ce sujet n'a été abordé, malgré l'urgence d'agir, déplore-t-on au cabinet de M. Chevrette. Cette fin de semaine seulement, deux récidivistes ont causé la mort à bord de leurs véhicules. Ils ont été accusés de conduite avec facultés affaiblies lundi.

L'attachée de presse du ministre, Edith Rochette, a indiqué que Québec tentera donc d'intégrer cette question à l'ordre du jour de la rencontre des sous-ministres de la Justice en novembre prochain.

Le ministre Chevrette exhortait Ottawa en juin dernier de redonner aux provinces le droit d'utiliser de nouveau l'antidémarrreur pour des raisons de sécurité. C'est que près d'un an plus tôt, Ottawa modifiait le Code criminel de façon à allonger la peine des récidivistes, rendant du coup impossible l'utilisation du dispositif en question. Actuellement, un récidiviste, dès sa deuxième infraction, perd son permis pendant 24 mois. Précédemment, toutefois, la peine était de six mois, à la suite de quoi l'automobiliste devait utiliser un antidémarrreur pendant 18 mois.

Un dispositif électronique installé dans la voiture du récidiviste l'empêche de conduire lorsqu'il dépasse la limite d'alcool permise. Implanté au Québec de décembre 1997 à juillet 1999, le programme a permis «une amélioration significative» du bilan routier dès sa première année d'application, soulignait M. Chevrette dans une lettre envoyée à la ministre cet été.

Burnt Church: Rae arrache un compromis aux autochtones

Burnt Church — Le médiateur Bob Rae a réussi à obtenir un accord susceptible de mener à une conclusion pacifique du conflit sur la pêche au homard opposant les autochtones de Burnt Church et «qu'ils étaient prêts à les retirer de l'eau».

M. Rae a expliqué que les lea-

ders autochtones ont proposé que les Micmacs et les représentants du gouvernement fédéral procèdent ensemble au décompte des casiers au homard au large de Burnt Church et «qu'ils étaient prêts à les retirer de l'eau».

«Il est important que nous réalisions que cette ouverture représente un développement positif et contribuera à un règlement final», a ajouté M. Rae après une journée

d'intenses discussions avec toutes les parties au litige.

Cet accord survient alors que les chances d'un règlement négocié dans le conflit de la pêche au homard semblaient s'amenuiser.

Ce sont les autochtones qui ont offert de retirer de l'eau un nombre substantiel de casiers, a précisé M. Rae, une décision, a-t-il ajouté, «qui aura un effet positif sur l'humeur du public».

Loi sur les jeunes contrevenants

Ottawa prétend avoir l'appui des Québécois

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa prétend avoir l'appui de la population québécoise pour faire adopter son projet de loi C-3 sur les jeunes délinquants.

Un sondage CROP réalisé pour le compte du ministère fédéral de la Justice révèle entre autres que:

- trois Québécois francophones sur quatre estiment que la lutte contre la criminalité chez les jeunes doit constituer «une priorité élevée» du fédéral;
- 66 % des personnes sondées sont d'avis que la criminalité chez les

jeunes a progressé au Québec au cours des cinq dernières années;

- un Québécois sur deux appuie «fortement ou jusqu'à un certain point» le remplacement de l'actuelle législation par la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- trois Québécois francophones sur cinq croient que les peines imposées aux jeunes ne sont pas assez sévères.

La diffusion de ce sondage tombe à point nommé. Le gouvernement Chrétien a en effet adopté hier une motion pour limiter la durée des débats sur le projet de loi

C-3 devant le comité permanent de la Justice. Ottawa veut ramener au plus vite ce projet de loi devant les Communes dans l'espoir de le faire adopter d'ici la fin de la session parlementaire.

Pendant que les libéraux accélèrent la cadence sur la colline parlementaire, Justice Canada a dépêché hier des représentants dans tout le pays afin de sensibiliser la presse aux 162 amendements apportés à la version initiale du projet. Au Québec, ces rencontres d'information proches de la campagne de relations publiques ont par ailleurs servi à dif-

fuser les résultats de l'enquête réalisée entre le 26 mai et le 4 juin auprès de 1015 personnes (marge d'erreur: plus ou moins 3 %; taux de réponse: 60 %).

Les fonctionnaires fédéraux ont par ailleurs réfuté les prétentions des politiciens et spécialistes du droit de la jeunesse québécois, qui s'inquiètent des répercussions néfastes du projet de loi C-3. La nouvelle loi éviterait d'imposer des peines plus sévères ou encore des peines uniformisées sans égard à la situation particulière de chaque délinquant, ont-ils assuré.

EN BREF

Michel Auger a été abattu à cause de ses articles

(Le Devoir) — Le crime organisé est derrière l'attentat commis sur Michel Auger. Après une semaine d'enquête, les policiers sont catégoriques. Le journaliste a été pris pour cible en raison de ses activités professionnelles. L'agression n'a rien à voir avec sa vie privée. La vingtaine d'enquêteurs qui planchent sur l'affaire relisent avec attention tous les articles écrits par le reporter du *Journal de Montréal* au cours des neuf derniers mois. Pour l'heure, il est impossible d'imputer l'attentat à main armée à un groupe criminel en particulier. L'agression a bel et bien été filmée par les caméras de sécurité situées dans le stationnement du *Journal de Montréal*. Les enquêteurs du SPCUM essaient de rehausser la qualité de ces images dans l'espoir d'identifier le suspect. Les policiers ont par ailleurs fait l'examen d'une voiture volée qui a été retrouvée dans le quartier Hochelaga, à deux pas du *Journal de Montréal*, dans les minutes suivant l'incident. Impossible d'en savoir davantage. Environ 25 appels ont été reçus sur la ligne d'information de la SQ, toujours active au 393-1133.

La SSSJB-M s'inquiète

(Le Devoir) — La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) craint qu'une éventuelle chaîne de télévision à caractère ethnique ne serve à angliciser les immigrants. Le président de la SSJB, Guy

Bouthillier, s'oppose au projet de Canwest Global, qui tente d'obtenir une nouvelle licence pour le poste de télévision CJNT. M. Bouthillier comparaitra aujourd'hui devant le CRTC relativement à cette demande. «Pour respecter l'esprit de la Charte de la langue française et la volonté du Québec manifestée notamment par la création des états généraux», le CRTC a, selon nous, trois options: attendre les résultats de la Commission des états généraux [...], émettre une licence en imposant les conditions que nous proposons [dont 40 % de la programmation en français] ou rejeter tout simplement la demande de Canwest Global», soutient M. Bouthillier.

Boralex: Bégin demande une révision de la décision

(Le Devoir) — Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a introduit hier une requête en révision devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour qu'il révisé sa décision récente, par laquelle il a maintenu la validité du certificat d'autorisation accordé l'an dernier par le ministère au projet de Forcés motrices Batiscan, une filiale de Boralex, en vue de harnacher la rivière du même nom. Le ministre estime que le TAQ a commis une erreur de droit fondamentale en ne lui reconnaissant pas le droit d'annuler une autorisation accordée à la suite d'une évaluation erronée du projet, lequel, en fin de compte, contrevient à la réglementation environnementale. L'évaluation erronée d'un dossier, plaide Paul Bégin,

ne peut conférer au ministre le droit d'autoriser un projet lorsque la loi réserve explicitement au gouvernement cette prérogative tout en protégeant du même coup le droit du public d'être consulté.

Un avion détourné s'abîme en mer

(AP) — Un hydravion détourné hier matin peu après avoir quitté Cuba s'est abîmé dans une mer agitée au large de la Floride, ont annoncé des responsables aériens à Miami. Une personne a été tuée et neuf personnes ont été secourues, ont annoncé des garde-côtes américains partis à leur recherche. On ignorait dans l'immédiat si l'hydravion s'était abîmé en mer en raison d'un manque de carburant. Les neuf survivants — trois enfants et six adultes — ont été transportés en Floride par hélicoptère. Selon un responsable des garde-côtes, les survivants ont dit qu'ils étaient dix à bord de l'hydravion.

La BNC intervient auprès de contentville.com

(Le Devoir) — Pressée par la foudre de plusieurs étudiants et professeurs, la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) a demandé hier le retrait des thèses et mémoires du site américain *www.contentville.com*. C'est à la suite de consultations auprès des principales associations du pays dont les membres étaient touchés que l'organisme public a pris cette décision. Au mois de juillet, de nombreuses personnes ont eu la désagréable surprise de voir que le fruit de leur travail universitaire était à vendre sur le Net entre 24,95 \$ et 69,50 \$US. «C'est une mesure provisoire», a indiqué le directeur des services bibliographiques de la BNC, David Balatti. L'organisme précise que son rôle est de préserver et de diffuser les recherches universitaires canadiennes.

Martial BOUCHER
Yves BUTEAU
Au fil des jours
1^{er} secondaire
Enseignement moral.

Cahier 268 pages - 14,90 \$ Guide 562 pages - 58,95 \$

LIDEC inc.
(514) 853-5991

En vente dans toutes les librairies

Chenelière/Didactique
Carrefour de la pédagogie

10 ans

CONCOURS
Prêts pour la réforme!

Courez la chance de gagner un des 5 exemplaires du livre
Comment construire des compétences en classe
de Mario Richard et Steve Bissonnette.

Cet ouvrage vise à soutenir les enseignants dans l'application du nouveau programme et le développement de l'approche par compétences en classe.

5 livres à gagner!

Un outil indispensable à avoir dans le cadre de la réforme!

Une valeur totale de 150 \$

Depuis 10 ans, Chenelière/Didactique produit des ouvrages pratiques sur la pédagogie pour les enseignants de tous niveaux d'enseignement.

Chenelière McGraw-Hill
Votre partenaire en éducation

En collaboration avec
LE DEVOIR
www.ledevoir.com

Pour participer, retournez ce coupon avec la mention
Concours «Prêts pour la réforme!» chez Chenelière/McGraw-Hill:

- par la poste au 7001, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3E3
- par télécopieur au (514) 276-0324 ou sans frais au 1 800 814-0324.

Nom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____
Téléphone: () _____ Courriel: _____
 Étudiant Enseignant Niveau d'enseignement: _____
 Autre: _____
Commission scolaire: _____
École: _____
Adresse: _____
Code postal: _____

Le concours se termine le 19 octobre 2000 et le tirage aura lieu le 20 octobre 2000.
Les règlements du concours sont disponibles au service à la clientèle de Chenelière/McGraw-Hill au (514) 273-8055 ou au 1 800 565-5531.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 1

Hyalinthe, où l'on a constaté un recours abusif à l'isolement de jeunes âgés de 12 à 18 ans. La commission conclut même que les droits de ces enfants ont été violés et que la Loi de la protection de la jeunesse a été bafouée.

L'enquête révèle qu'à l'unité Le Havre, un jeune de 12 ans a été maintenu en isolement à 13 reprises, pour un total de près de 40 heures, parce qu'il avait déféqué dans ses pantalons. Or l'enquête a démontré que le jeune garçon souffrait de graves problèmes psychologiques et d'encopésie, une maladie l'empêchant de contrôler ses sphincters. Un jeune de 17 ans, hébergé de façon temporaire à l'unité Le Phare, a quant à lui été relégué pendant un total de 75 heures dans une pièce exigüe, parfois sans matelas ni couverture pour y passer la nuit et avec un caleçon pour seul vêtement. Le jeune, qui s'est automutilé plus d'une fois pour pouvoir sortir, a dû être mené à l'hôpital à deux reprises.

La situation est d'autant plus scandaleuse que les jeunes hébergés au pavillon Bois-Joly y avaient été placés afin de les protéger d'un milieu familial jugé dangereux pour eux et non parce qu'ils avaient commis des délits ou des infractions. «On parle d'enfants que l'État a sortis de leur milieu parce que leur sécurité et leur développement étaient compromis dans leur famille. On ne parle pas de criminels. Dans ces cas, il y a eu des abus de pouvoir et des privations de liberté inadmissibles pour un paquet de jeunes. Non seulement on ne les a pas aidés, on leur a même nuï», déplore le président de la CDPDJ.

En plus d'un recours démesuré à l'isolement, le rapport d'enquête fait état d'une atteinte, à deux reprises, à l'intégrité physique de deux enfants, d'un «manque alarmant de supervision» et d'une méconnaissance criante de la Loi de la protection de la jeunesse par plusieurs éducateurs. Bref, la commission conclut que les enfants hébergés alors au pavillon Bois-Joly ont vécu des conditions similaires au «milieu carcéral», empreintes «d'une grande sévérité et d'abus d'autorité». Elle demande d'ailleurs à la Cour supérieure de déclarer illégal ce régime répressif imposé aux enfants et de déclarer que le Directeur de la protection de la jeunesse a violé les droits des enfants sous sa responsabilité. Les «chambres d'isolement» où ont été confinés les jeunes mesurent dans certains cas six pieds sur six pieds. Une d'elles est si petite qu'elle ne peut contenir un lit. «On s'est battus, il y a 20 ans, pour faire fermer des cellules de six pieds sur huit pieds pour les détenus à Québec, et là, on impose pire à des jeunes qui ont besoin de protection!», a dénoncé M^r Filion.

Par ailleurs, ce dernier diagnostic qu'un manque de formation flagrant du personnel ainsi qu'une culture de dénigrement et de mépris, conjugués à une absence criante de supervision du travail et de contrôle de la qualité des services donnés. «Deux unités ont dérapé sans que personne, ni au ministère, ni au centre jeunesse, ni au conseil d'administration de ce centre, ne se rende compte de rien», dit-il.

Hier, le directeur des Centres jeunesse de la Montérégie, André Brunelle, a réagi en disant que des «corrections sévères» avaient été apportées depuis décembre 1999 et que la majorité des recommandations formulées par la commission ont déjà été appliquées. «Un cadre a été démis de ses fonctions, des mesures disciplinaires ont été appliquées», a-t-il insisté, précisant que la situation dénoncée par la commission avait été corrigée.

Mais tout cela n'a pas de quoi rassurer la Commission des droits de la personne, dont le président affirme désormais que le malaise est généralisé dans les centres jeunesse du Québec. «L'état du réseau est assez inquiétant. Si tout allait bien, on n'aurait pas tant de travail», dit-il. Une quarantaine d'autres plaintes, provenant de diverses régions du Québec, ont été acheminées à la commission pour dénoncer des situations similaires.

Au cours des dernières années, la Commission des droits de la personne est déjà intervenue pour réclamer la tutelle des Centres jeunesse des Laurentides, dénoncer les ratés du «virage milieu» entrepris par les Centres jeunesse de la Montérégie, décrier l'inertie des Centres jeunesse de Québec dans l'affaire du «bourreau de Beaumont» et souligner les délais inacceptables imposés aux enfants en signalement dans plusieurs régions. Malgré tout, le gouvernement tarde à agir.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

170 tentatives de meurtre. «Or la GRC n'a pas réussi à porter une seule accusation en vertu de cette loi», a vivement déploré le ministre.

Québec a également proposé un libellé pour une nouvelle loi plus mordante: «Une association formelle ou informelle de deux personnes ou plus dont l'une des activités consiste à commettre des crimes pour obtenir soit de l'argent, soit des biens, soit du pouvoir dans un lieu où la structure hiérarchique peut avoir recours à l'intimidation ou à la peur.»

Pendant ce temps, à Ottawa...

L'assouplissement de Québec arrive alors que le premier ministre Jean Chrétien a catégoriquement fermé la porte à tout recours à la clause dérogatoire, hier. «Invoquer immédiatement la clause nonobstant serait, à mon avis, tout à fait hors de portée. Le gouvernement canadien ne s'est jamais servi, jusqu'à maintenant, de la clause nonobstant. Je pense qu'il ne serait pas recommandable qu'on commence à le faire à ce moment-ci», a répondu Jean Chrétien à la Chambre des communes alors qu'il se faisait interroger par le

LOI

Bloc québécois. M. Chrétien a ajouté que toutes les autres avenues doivent être explorées. «S'il y a possibilité de changements législatifs, nous serons très heureux de le faire.» Il ne s'est toutefois pas prononcé sur la proposition de Québec de consulter la Cour suprême.

La ministre de la Justice, Anne McLellan, n'a pas non plus voulu commenter la proposition de Québec. Tout au plus a-t-elle indiqué en Chambre que le rencontre de ses hauts fonctionnaires avec ceux du Québec avait été «coopérative et constructive». «Nous nous penchons sur tous les aspects du crime organisé. Nous étudions la question de l'intimidation des gens du système judiciaire. Nous regardons aussi le recrutement dans les organisations criminelles. Nous allons travailler avec la police, autant au Québec que dans le reste du pays, pour parler de l'application de la loi.»

Le Bloc québécois a pour sa part fait sien le discours de Québec hier en demandant que le gouvernement fédéral définisse «nommément» dans la législation ce qu'est un groupe criminel et s'adresse ensuite à la Cour suprême pour savoir si cette définition est compatible avec la Charte des droits et libertés. «On sera sûr à ce moment s'il faut utiliser la clau-

se dérogatoire ou pas», a expliqué le chef Gilles Duceppe. En procédant ainsi, croit-il, le gouvernement fédéral pourra être branché en quelques mois à peine plutôt qu'en «cinq, six ou sept ans» s'il attend que les groupes de motards contestent la législation devant les tribunaux.

Et si la Cour suprême décidait que la criminalisation de certaines associations était contraire à la Charte? «Si ça ne résiste pas, M. Chrétien devra soit revenir sur ce qu'il vient de dire, c'est-à-dire qu'il ne veut pas utiliser la clause nonobstant — ce ne serait pas la première fois qu'il se contredirait —, ou alors il devra dire: "Je continue à respecter la Charte, et tant pis: les groupes continuent à armer inégalement." C'est inacceptable.»

Mais comme Québec, M. Duceppe semble confiant que le fait de nommer les groupes criminels dans une loi n'est pas automatiquement contraire à la Charte des droits et libertés, qui garantit notamment le droit d'association. «Regardez la liberté d'expression. Il y a des propos haineux qui sont intolérables, et c'est admissible par la Charte qu'on puisse les interdire. Si on peut interdire des propos haineux, pourquoi ne pourrait-on pas interdire des groupes criminels en vertu de la même Charte?»

VILLE

SUITE DE LA PAGE 1

services dits de proximité tels l'entretien des parcs, la voirie, les questions locales d'urbanisme (zonage et demandes de permis ordinaires), les sports et les loisirs.

Des économies de 115 millions

Un pareil projet permettrait, selon Pierre Bourque, de réaliser à moyen terme des économies d'au moins 115 millions sur un budget total de 3,2 milliards, grâce notamment à la réduction des frais d'exploitation (services de la paye, informatiques, de contrôle, etc.), ce qui se traduirait par une baisse de taxes pour 75 % des résidents de l'île, un gel pour 15 % d'entre eux et une hausse pour les 10 % restants. À l'image de Montréal, la nouvelle ville aurait officiellement un statut francophone mais offrirait sur demande ses services dans d'autres langues, notamment l'anglais.

A ceux-là qui craignent de voir les puissants syndicats des employés de Montréal étendre leur influence à l'ensemble de l'île, le maire Bourque réplique que le gouvernement a démontré, avec l'adoption de la loi 124, sa volonté de ne pas les laisser faire. Aux autres qui voient dans son projet une centralisation extrême des pouvoirs, il souligne que les neuf arrondissements disposeront quand même du tiers du budget total de la nouvelle ville.

Tracées théoriquement de façon à respecter l'économie, la sociologie et l'histoire de Montréal, les frontières des neuf arrondissements de la future ville regrouperaient quartiers de Montréal et municipalités de banlieue. Le premier arrondissement correspondrait par exemple au centre-ville, englobant des quartiers comme le Plateau Mont-Royal et le Centre-Sud ainsi que les municipalités de Westmount et Outremont. Les municipalités de Hampstead, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest se retrouveraient avec les quartiers de Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce. Mont-Royal, Saint-Laurent, Dorval et Lachine feraient partie du même arrondissement (le septième). Les territoires des municipalités de Saint-Léonard et d'Anjou seraient partagés entre les troisième et quatrième arrondissements.

Montréal contre sa banlieue

Sans constituer, donc, une surprise, la proposition du maire Bourque n'en a pas moins eu, hier, un certain effet dramatique, à cause de l'importance de son défenseur, bien sûr, mais aussi à cause du contraste qu'elle offrait par rapport à la proposition faite la veille par l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMBMB), de même qu'avec celle formulée par Louis Bernard au début du mois d'août.

Rappelons brièvement qu'un peu à l'image du mandataire du gouvernement, l'UMBMB proposait

lundi non pas la fusion des 27 municipalités de l'île en moins d'une dizaine d'arrondissements mais plutôt leur conservation et même l'augmentation de leur nombre par le fractionnement de la Ville de Montréal en une dizaine de municipalités locales. Si le maire de Montréal proposait hier de réserver à la nouvelle ville centrale le pouvoir conféré par le contrôle des cordons de la bourse ainsi que par l'élection au suffrage universel, l'UMBMB, pour sa part, ne l'accorderait pratiquement qu'aux maires et conseillers des quelque 35 municipalités locales, alors que le comité Bernard essayait quant à lui de le donner à tout le monde en même temps.

Comme il fallait s'y attendre, les maires de banlieue ont réservé hier un accueil glacé à la proposition de Pierre Bourque. Le président de l'UMBMB et maire de Verdun, Georges Bossé, a accusé le maire de Montréal de vouloir bâtir un royaume à sa mesure, où les citoyens n'auraient pas voix au chapitre. Il a de plus déclaré ne pas croire aux économies promises. «Toutes les recherches démontrent qu'il n'y a pas d'économies d'échelle dans le monde municipal. 80 % des dépenses des municipalités se font en salaires. Je ne vois pas comment il pourrait arriver à faire des économies, surtout en permettant, comme il le ferait, la centralisation des pouvoirs des syndicats.»

Se disant pour sa part beaucoup plus proche de la proposition décentralisatrice de Louis Bernard, le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, a défié à son tour son opposant à l'hôtel de ville de Montréal de produire les preuves des économies promises. «C'est rien que du vent. Partout ailleurs, l'harmonisation des conventions collectives s'est traduite par des hausses de coûts. [...] M. Bourque veut étendre à l'échelle de l'île de Montréal les problèmes budgétaires que la Ville a.»

Le rapport Bernard attendu le 29 septembre

Le maire de Montréal comme les maires de banlieue se sont dits confiants de voir leurs arguments finalement entendus par le gouvernement et son mandataire. «Notre proposition répond aux préoccupations légitimes du gouvernement du Québec, a affirmé Pierre Bourque. Je suis très confiant, très confiant.» «Notre proposition est très près de celle présentée par Louis Bernard», notait pour sa part Georges Bossé.

Le dépôt du rapport Bernard est attendu le 29 septembre. Remis à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, on prévoit qu'il soit rendu public aussitôt. Il se prononcera non seulement sur les projets de regroupements municipaux dans l'île de Montréal mais également sur la Rive-Sud, où presque une demi-douzaine de propositions ont été lancées au cours du débat. Il portera également sur la précision des compétences de la future Communauté métropolitaine de Montréal.

JEUX

SUITE DE LA PAGE 1

dent en limousine, mais ils auraient vraiment intériorisé l'esprit olympique, allant même jusqu'à respecter l'adversaire, comprenez-vous?

Ce qu'on a pu constater illico lorsque Carter s'est battu lors d'un match hors concours contre l'Australie, lorsque Kidd a déclaré que les joueurs australiens étaient tout juste bons à laver le parquet dans la NBA et lorsque, comme on l'a vu lundi lors d'un affrontement contre l'Italie (93-61), les membres de l'équipe de rêve ont enguirlandé l'arbitre à chaque fois qu'il leur imposait une faute parce qu'eux ne peuvent pas faire de fautes, impossible.

Mais remerciements au moins le Dream Team de nous fournir des moments poignants, comme dans ce reportage de NBC sur Kevin Garnett, des Timberwolves du Minnesota, où on a pu apprendre qu'il savoure chaque jour de sa vie». D'autant plus étonnant que Garnett n'a un contrat que de 120 millions \$US.

Sur le même sujet, nous tenons à vous rappeler que selon les annonces de McDonald's, chaque victoire commence par un rêve. Et finit par un chausson, sans doute.

À l'autre bout du spectre, Eric Moussambani. Vous l'avez sans doute vu comme nous puisque les télévisions nous l'ont montré cent fois, Moussambani, un représentant de la Guinée équatoriale, a «nagé» le 100 m style libre en 1 min 52 s 72, terminant à plus d'une minute des meilleurs temps de qualification.

Employant une technique vraiment libre, Moussambani n'a jamais mis la tête sous l'eau et a parfois donné l'impression d'être à un cheveu de couler. Il était seul dans le bassin, les deux autres concurrents de sa série ayant été disqualifiés en raison de faux départs (ce qui nous amène à nous demander sérieusement qu'est-ce que Karim Bare, du Niger, et Farkhod Oripov, du Tadjikistan, avaient à être si pressés), et non, il ne portait pas de combinaisons en forme de peau de requin. Poussé par une ovation ininterrompue des 17 000 spectateurs, Moussambani n'avait jamais nagé sur plus de 50 mètres avant mardi, lui qui ne s'est mis à la natation qu'en janvier der-

nier et qui vient d'un pays qui ne compte aucune piscine d'une longueur supérieure à 20 mètres.

Pour ceux qui se poseraient la question et savent qu'ils obtiendront ici toutes les réponses, Moussambani a été admis aux Jeux en vertu d'un programme spécial qui permet à certains athlètes de pays peu gâtés par l'existence d'y y participer même s'ils n'ont jamais atteint les standards olympiques.

Ceci pour dire qu'au delà de l'amusement un peu généré que procurent ces héros de l'absurde, il ne serait pas inintéressant qu'on nous montre plus souvent des anonymes qui se défont dans le milieu du peloton et n'ont point l'inestimable avantage d'être Canadiens ou Américains.

Ou même des gagnants qui ne sont ni l'un ni l'autre. Hier, par exemple, l'image, les images plutôt étaient frappantes sur nos télévisions juxtaposées qui ont fait de nous un zappeur à la phalange exaltée: la Roumaine Beatrice Caslaru venait de remporter la demi-finale du 200 m quatre nages, mais en même temps, CBC nous montrait la Canadienne Marianne Limpert et NBC l'Américaine Gabrielle Rose. Il va falloir que vous nous expliquiez, un jour, c'est quoi cet esprit de clocher à la con.

Quelques fermes propos de ce mardi: Marie-José Turcotte, au sujet des joueuses de badminton (badmintonneuses? badmintonniennes? badmintonnistes?) canadiennes Milaine Cloutier et Robbyn Hermitage: «La passion, ça ne s'explique pas, ça se vit.»

Entendu dans l'un de ces reportages lacrymogènes dont NBC a le secret: «Les membres de l'équipe chinoise de gymnastique sont comme des frères et sœurs. Mais pas juste pour eux-mêmes. Pour leur pays.»

Bernard Barré, analyste de boxe à la SRC: «Tout est possible dans un tournoi.»

L'analyste de NBC, commentant un moment fort du match de volleyball États-Unis-Kenya: «Voilà un échange dont ils vont parler à Nairobi pendant très très longtemps.»

La nageuse américaine Megan Quann, appelée à expliquer les raisons de ses succès: «Des années d'entraînement, et donner le meilleur de moi-même.» Hé ben.

jdion@ledevoir.com

VÉTÉRANS

SUITE DE LA PAGE 1

faire entendre, a quant à lui essuyé les critiques habituelles contre les gouvernements qu'il a servis. M. Chrétien lui a vite rappelé que les provinces auraient aujourd'hui moins d'argent fédéral que M. Clark le demandait pour la santé s'il avait maintenu la formule de calcul en vigueur sous le gouvernement Mulroney.

Ces échanges vifs étaient ceux de parlementaires aguerris et déterminés à n'épargner personne. Comme l'ont souligné les chefs bloquistes et néo-démocrates, MM. Day et Clark ont beau avoir été élus la semaine dernière, ce ne sont pas des recrues de l'arène politique.

Et cela a transpiré tout au long de la journée. Ils n'ont rien laissé au hasard. Les deux hommes, vêtus de leurs meilleurs habits et de chemises bien amidonnées, ont tenu des cérémonies d'assermentement plus élaborées qu'à l'accoutumée. M. Day était flanqué de sa famille et de son caucus, y compris l'ancien conservateur Jim Jones, alors que M. Clark, qui avait invité les siens, avait choisi comme décor une rangée de drapeaux, qui donnaient à la scène un air plus solennel.

M. Clark, qui affirme toujours vouloir former le prochain gouvernement, a convenu qu'il avait «plus que jamais besoin de l'aide» de son équipe et de son caucus, qui a été amputé de trois députés cet été, dont deux du Québec qui sont passés aux libéraux. Avec sa dignité et son honnêteté habituelles, il a reconnu, après avoir prêté serment, qu'il avait passé un été difficile, que les sondages étaient plus mauvais qu'il ne le voudrait, mais que son défi était de faire mentir les oiseaux de malheur.

L'expérience de Joe Clark lui vaut un respect évident, mais de celui qu'on manifeste à l'endroit d'un collègue de longue date sur le point de prendre sa retraite. On le craint visiblement moins que M. Day.

Ce dernier, qui a le vent dans les voiles, ne ménage aucun effort pour se mettre en valeur et pour souligner sa fibre populiste. Il a même cru nécessaire de remercier les agents de sécurité et les concierges du parlement qui observaient sa cérémonie avec curiosité. Il a ensuite tenu, comme au temps où il était pasteur, à se poster à la sortie de la pièce pour serrer la pince à tous les invités.

Il donne l'impression d'improviser mais, à part le fait qu'il parle toujours sans note, il prépare tout au quart de tour. Ainsi, en fin de journée, il a admis sans sourcilier qu'il s'était informé en matinée du prix de l'essence dans sa circonscription car il avait prévu coïncider le premier ministre sur le sujet.

Les deux nouveaux chefs ne suscitent évidemment pas les mêmes réactions. Alors qu'une longue ovation de tous les députés sans exception a marqué l'entrée aux Communes de M. Clark, l'accueil réservé à M. Day fut nettement moins enthousiaste, certains députés bloquistes et néo-démocrates restant collés à leurs sièges alors que quelques libéraux se faisaient tirer l'oreille.

Le premier ministre, lui, a montré qu'il ne prenait pas ses adversaires à la légère, en particulier M. Day. Il s'est assuré d'avoir des munitions pour lui faire face.

Ces combattants entreprennent ce dernier droit vers les élections générales avec un bagage d'expérience, une culture politique qui leur est propre mais aussi un passé parsemé de déclarations et de décisions qui peuvent revenir les hanter. La question est de savoir qui saura le mieux miser sur cet arsenal. Le premier ministre s'est montré le plus habile à ce jeu hier car cette façon de se bagarrer cadre bien avec sa personnalité. Et si M. Clark peut miser sur sa prestance d'homme d'État, M. Day a démontré depuis un bon moment qu'il sait manipuler son image et frapper l'imagination avec des formules-chocs.

«C'est le début d'un temps nouveau», disait-il hier. Tout le monde en convenait mais non sans ironie. «Je ne suis pas sûr qu'il a entendu toute la chanson parce qu'il y a bien des valeurs dans cette chanson de Renée Claude avec lesquelles il n'est pas d'accord, [comme] "les femmes feront l'amour librement"», a rigolé le chef bloquiste Gilles Duceppe.

Une nouvelle ville: sur la Rive-Sud: Concordia

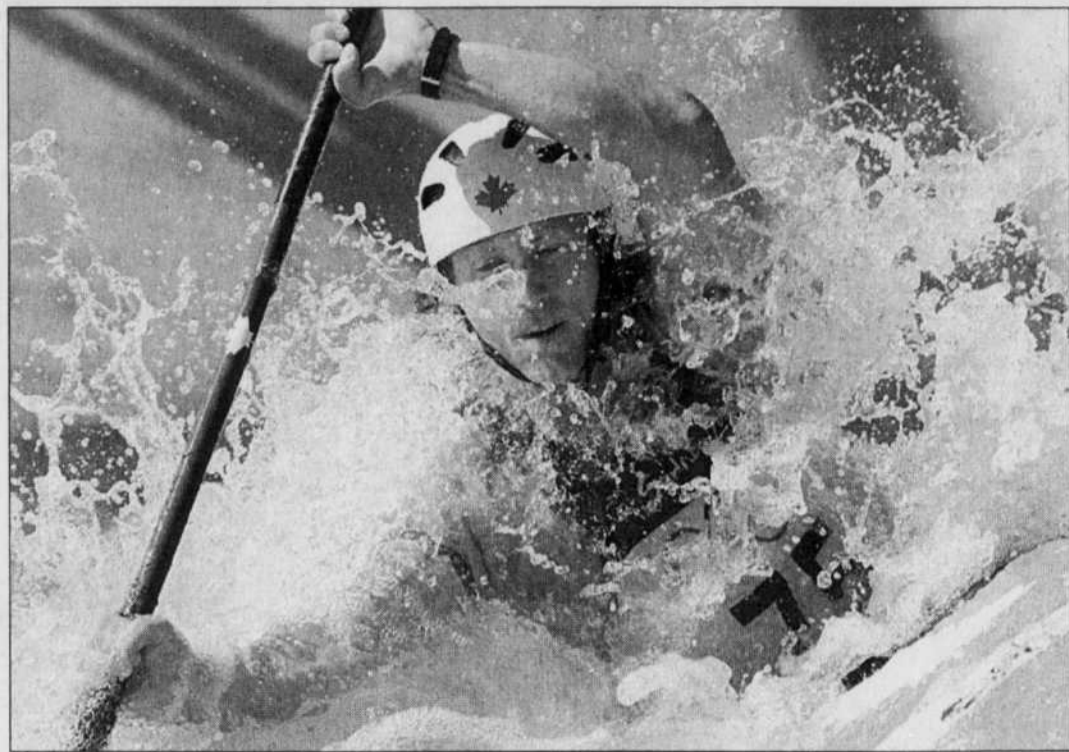
(Le Devoir)—Une nouvelle municipalité née du regroupement de Brossard, Greenfield Park et LeMoine devrait voir le jour dans les prochains mois sur la rive sud de Montréal. Son nom: Concordia. Le projet a été officiellement présenté hier soir par les maires des trois municipalités concernées lors d'une assemblée publique qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Brossard. Ayant déjà obtenu l'appui unanime des conseils municipaux, il devrait faire l'objet d'une première démarche formelle auprès du gouvernement dans les prochaines semaines. Convaincus que le gouvernement n'abandonnera pas l'idée de procéder à des regroupements dans le cadre de sa réorganisation municipale entreprise dans la région de Montréal, les trois maires avaient préféré, au début du mois, y aller tout de suite d'une proposition à leur convenance, soit la création de deux grandes villes sur la rive sud de Montréal. Mal reçue par les villes voisines, l'idée avait toutefois déjà trop fait son chemin dans les trois municipalités à l'origine du projet pour qu'elles aient envie de faire marche arrière.

LE DEVOIR

LES SPORTS

D'espoir et d'eau fraîche

PRESSE CANADIENNE



REUTERS

David Ford a payé cher d'avoir raté la 21^e des 23 portes de ses deux parcours en slalom. Il a même dû rebrousser chemin afin d'éviter des pénalités de 50 secondes.

Tout est possible

PRESSE CANADIENNE

Sydney — Les Jeux olympiques de Sydney démontrent que tout peut arriver, et nous en sommes seulement au jour 4.

D'abord, une série de victoires de plus de 100 matchs a pris fin à la balle molle féminine et, ensuite, un nageur a reçu une ovation même s'il a participé à ce qui pourrait devenir la course la plus lente de l'histoire olympique.

Une valeur sûre toutefois, les records ont continué à être abaissés à la piscine olympique.

La «Thorpile» n'a pas raté sa cible alors que la jeune sensation australienne Ian Thorpe a confirmé son statut de héros olympique. Vaincu la veille au 200 mètres style libre, il a guidé hier le relais australien 4 x 200 mètres à une médaille d'or et à un record du monde.

Les Australiens ont signé un nouveau record du monde en sept minutes 7,5 secondes tandis que l'Américain Tom Malchow établissait un nouveau record olympique au 200 mètres papillon.

Mais le Néerlandais Pieter van den Hoogenband, l'homme qui a surpris Thorpe lundi soir en remportant le 200 mètres libre, a réalisé une performance historique, devenant le premier à nager sous les 48 secondes dans les demi-finales du 100 mètres libre. Avec son chrono de 47,84, il a pulvérisé de 34 centièmes de seconde la marque établie trois jours plus tôt par l'Australien Michael Klim (48,18).

L'une des plus importantes surprises de la journée est survenue au terrain de balle molle lorsque Dot Richardson a commis deux erreurs à la 11^e manche pour offrir une victoire de 2-1 au Japon face aux États-Unis. Cette défaite fit fin à une série de 112 victoires des Américaines, tenantes du titre olympique.

«Je me suis excusée auprès de tout le monde car je me sens responsable», a commenté Richardson, une chirurgienne orthopédique lorsqu'elle n'évolue pas au deuxième but pour l'équipe américaine. «Ces deux erreurs nous ont coûté le match.»

D'autre exclusions

Deux athlètes africains ont été exclus après que l'on eut détecté de la nandrolone lors de tests antidopage. La Fédération internationale d'athlétisme a identifié les deux athlètes comme étant le Kenyan Simon Kemboi et la Nigérienne Dupe Osime. Kemboi est membre du relais 4 x 400 mètres alors qu'Osime a brisé le record nationale du 800 mètres cette année.

En tennis, les têtes de série ont eu la vie relativement facile lors de la première journée du tournoi olympique. Gustavo Kuerten (2^e) n'a eu besoin que de 38 minutes pour triompher de Christophe Pogon, du Bénin, par 6-1 et 6-1.

L'Australien Patrick Rafter, le prochain adversaire de Daniel Nestor, a ensuite fait plaisir à ses compatriotes en s'imposant par 6-4 et 6-3 contre l'Américain Vince Spadea.

L'Espagnol Juan Carlos Ferrero (9^e) a trimé avant de vaincre la coréenne Lee Hyung-taik, de la Corée du Sud, en trois sets de 6-7 (5), 7-6 (6) et 7-5.

Du côté féminin, l'Américaine Monica Seles (3^e) s'est montrée sans pitié pour la Hongroise Kataline Marosi-Aracama, qu'elle a vaincue par 6-0 et 6-1 en seulement 48 minutes. «Elle était vraiment nerveuse», a dit Seles de son adversaire. «Mon prochain match sera un meilleur indicateur de mon jeu.»

La Belge Dominique Van Roost (8^e) a facilement défilé la Tchèque Adriana Gersi par 6-1 et 6-1.

La première surprise du tournoi a été causée par la Colombienne Fabiola Zuluaga qui a éliminé la Française Amélie Mauresmo par 6-3, 3-6 et 6-2.

Inger Miller renonce

Marion Jones, qui tentera de rattraper cinq médailles d'or en athlétisme, aura un défi moins difficile à relever puisque sa grande rivale, sa compatriote Inger Miller, a renoncé à l'épreuve du 100 mètres.

Miller, deuxième derrière Jones lors des épreuves du 100 et du 200 mètres lors de la sélection américaine, est blessé à la cuisse gauche. Elle pourrait même rater l'épreuve du 200 mètres et le 4x100 mètres.

«C'est une décision difficile à prendre, a reconnu Miller. Je m'étais qualifiée dans trois épreuves. En renonçant à la course de 100 mètres, j'espère pouvoir participer aux deux autres courses.»

«J'espère que les jours supplémentaires de repos hâteront la guérison et que je pourrai courir le 200 mètres et le relais.»

Sydney — Deux autres espoirs de médaille — la cycliste Tanya Dubnicoff et le champion du monde de kayak en eau vive David Ford — ont trébuché, hier, aux Jeux olympiques de Sydney.

Dubnicoff, médaillée de bronze aux championnats du monde en 1998 et 1999, a été vaincue 2-0 par l'Ukrainienne Iryna Yanovych en quarts de finale du sprint.

«C'est bête, a déclaré Dubnicoff. Je ne parviens pas à le croire.»

La cycliste de Winnipeg avait remporté la médaille d'or aux Jeux panaméricains l'été dernier.

Ford, pour sa part, a payé cher d'avoir raté la 21^e des 23 portes de ses deux parcours en slalom. Il a même dû rebrousser chemin afin d'éviter des pénalités de 50 secondes.

Ford, originaire d'Edmonton et le premier non-Européen à avoir remporté le championnat du monde, a terminé 22^e alors que seuls les 15 premiers sont retenus pour la dernière ronde.

À la piscine, Marianne Limpert, de Fredericton, a réalisé un record canadien et du Commonwealth en deux minutes 13,44 secondes dans le 200 mètres quatre nages mais elle a raté la médaille de bronze par huit centièmes de seconde.

Joanne Malar, de Hamilton, s'est classée cinquième. «Marianne et moi, nous n'avons pas remporté de médaille mais, croyez-moi, c'est tout simplement incroyable de nous être qualifiées pour la finale», a confié Malar, quatrième sur la même distance à Atlanta en 1996. «Nous avons travaillé très, très fort et nous devrions être fières de nous.»

Les rameurs canadiens ont également connu une journée difficile mais, heureusement, la situation est plus encourageante pour le joueur de tennis Daniel Nestor et l'équipe masculine de basketball. Nestor, un gaucher de Toronto, a

vaincu le Britannique Barry Cowan en trois manches de 5-7, 6-1 et 6-4 dans son match de premier tour.

Il n'a commis que huit fautes directes au cours de la rencontre. Son service, erratique au premier set, s'est amélioré au fur et à mesure que le match avançait. Il aura la tâche plus difficile, au second tour, d'affronter Patrick Rafter.

Barrett s'illustre

Le Torontois Rowan Barrett a marqué 21 points pour aider le Canada à vaincre facilement l'Angola 99-54. «Je suis plus soulagé qu'heureux», a mentionné l'entraîneur Jay Triano qui a accordé un repos à ses joueurs réguliers. «C'est le genre de match que l'on ne peut que

perdre. Nous avons fait ce qu'il fallait pour gagner.»

Une victoire contre l'Espagne, demain, permettrait au Canada d'éviter la puissante équipe américaine à l'occasion des quarts de finale.

Les rameuses Emma Robinson et Theresa Luke, qui n'ont pas remporté une seule compétition sur la scène internationale depuis le début de l'année, ont atteint la finale du double en pointe en terminant au deuxième rang du repêchage.

«La concurrence est plus féroce, ce n'est pas parce que nous sommes plus lentes, a souligné Robinson. Ce sont les autres qui sont plus rapides.»

Les deux autres équipages canadiens qui participaient au repêchage ont été éliminés. Kristen

Wall a dû se contenter de la troisième place dans le simple en couple. Todd Hallett et le Montréalais Dominic Seiterle ont terminé au quatrième et dernier rang du double en couple.

En tennis de table, Lijuan Geng, d'Ottawa, a remporté ses deux matchs, s'imposant par 21-17, 21-13 et 21-15 contre l'Australienne Shirleu Zhou et par 21-12, 21-10 et 21-13 contre Nanthana Komwong, de la Thaïlande.

En badminton, Milaine Cloutier, de Granby, et sa partenaire Robbyn Hermitage ont été éliminées du tournoi du double après avoir subi une défaite de 15-4 et 15-10 contre les Britanniques Joanne Goode et Donna Kellogg.

La pédale au fond



REUTERS

POUR LA PREMIÈRE FOIS de l'histoire, les pistards allemands ont parcouru les quatre kilomètres de la poursuite olympique par équipes en moins de quatre minutes, hier à Sydney, pour s'offrir la médaille d'or olympique et un sensationnel record du monde, sur la piste de Dunc Grey. En 3 min 59 s 71, Jens Lehmann, Daniel Beck, Guido Fulst et Robert Bartko ont fait exploser le record du monde, qui venait d'être amélioré en demi-finale par l'Ukraine (4 min 0 s 83).

Lentement mais sûrement

Le nageur le plus lent des Jeux reçoit une ovation

PRESSE CANADIENNE

Sydney — Plusieurs athlètes s'attirent les bravos de la foule parce qu'ils réalisent des performances éblouissantes; d'autres... parce qu'ils participent en ne ménageant pas leurs efforts.

Eric Moussambani, un athlète de la Guinée équatoriale, est probablement le plus lent nageur de l'histoire des Jeux. Cela n'a pas empêché les spectateurs présents à la piscine olympique de lui réserver une des plus grandes ovations des Jeux de Sydney.

Moussambani nageait seul dans sa vague parce que ses deux adversaires s'étaient jetés à l'eau plus rapidement.

Le jeune homme peinait dans la piscine. Il nageait comme un pantin désarticulé, refusant de mettre sa tête sous l'eau. Malgré ses lacunes techniques, il avançait avec détermination. Les 17 000 specta-

teurs ne lui ont pas ménagé leurs encouragements.

Eric Moussambani a complété l'épreuve en 1 min 52 s 72, plus d'une minute plus lent que le plus rapide qualifié, le Néerlandais Pieter van den Hoogenband. Épuisé, il est sorti de l'eau sous les acclamations de la foule.

Avant sa course d'hier, il n'avait jamais nagé sur une plus longue distance que 50 mètres. Il ne s'entraîne que depuis janvier. «Je veux serrer tous les spectateurs dans mes bras, je veux tous les embrasser, a dit Moussambani. Ce sont leurs cris d'encouragement qui m'ont permis de continuer.»

Moussambani vit pleinement son expérience olympique.

«C'est le plus important moment de ma vie. Je suis le premier athlète de mon pays à participer à une épreuve de 100 mètres, a-t-il ajouté. Je vais appeler ma mère, puis j'irai danser.»

Eric Lamaze reste suspendu aux lèvres de l'AOC

PRESSE CANADIENNE

Sydney — L'Association olympique canadienne n'avait toujours pas annoncé sa décision quant à la réintégration du cavalier Eric Lamaze au sein de l'équipe canadienne.

La conférence de presse prévue pour 21h30 (heure de l'Est) a été reportée à 2h.

Une chose est certaine: Lamaze ne sera pas accueilli les bras ouverts par les membres de l'équipe équestre du Canada. «Je suis consterné, a dit Jay Hayes. J'ai trois petites filles. Ce n'est pas une première, mais j'espère que c'est la dernière fois qu'il [Lamaze] laisse tomber l'équipe et le pays. C'est une tragédie pour le sport.»

Un bon repêchage

Loin du bruit et de la fureur, les rameurs canadiens tentent de se maintenir dans la course aux médailles en aviron.

L'équipage du huit féminin a atteint la finale en terminant au deuxième rang du repêchage.

Les Canadiens affronteront les Américaines, des Australiennes, des Biélorusses, des Roumaines et des Néerlandaises à l'occasion de la finale.

Selon les observateurs, l'équipage roumain devrait remporter la médaille d'or mais rien n'est joué quant aux autres places du podium.

Tracy Duncan et Fiona Milne

ont accédé aux demi-finales féminines du double en couple dans la catégorie des poids légers.

Duncan et Milne ont terminé au deuxième rang lors du repêchage derrière les Suissesses.

«Les demi-finales seront très difficiles», a indiqué Milne à l'issue de l'épreuve de 2000 mètres. «Il y aura plusieurs bateaux rapides. On devra réussir un chrono exceptionnel pour espérer se qualifier pour la grande finale.»

Résultats encourageants

Les résultats ont été encourageants pour les nageurs canadiens à la piscine olympique. Tous, à l'exception de Dunstin Heerse (200 mètres dos), ont franchi avec succès les préliminaires. Le Canada comptera même deux nageurs dans les demi-finales du 200 mètres quatre nages: Brian Johns et Curtis Myden. Les Canadiennes ont aussi atteint la finale du relais 4 x 200 mètres, style libre.

Défaites

L'équipe canadienne de water-polo s'est placée dans une position difficile en encaissant une lourde défaite de 9-4 contre l'Australie.

Les Canadiennes devront compter sur une défaite de la Russie contre les Pays-Bas si elles veulent atteindre le tour suivant.

Au basket-ball féminin, le Canada a subi une deuxième défaite en trois matchs, s'inclinant par 70-58 contre la France.

La liste des dopés s'allonge

ASSOCIATED PRESS

Sydney — Le dopage continue à jeter une ombre sur les Jeux. Deux athlètes, dont un médaillé d'argent bulgare en haltérophilie, ont été convaincus de dopage aux Jeux olympiques de Sydney.

Il s'agit des premiers cas de dopage à survenir durant le déroulement des jeux australiens. Le Comité international olympique a retiré la médaille d'argent au Bulgare Ivan Ivanov qui avait terminé deuxième, samedi, lors de la compétition des 56 kilos en haltérophilie.

Ivanov avait des traces de diurétique dans son organisme. Cette substance sert à évacuer les fluides du corps afin de réduire le

poids, mais peu également servir à masquer la présence d'autres produits dopants.

L'autre athlète à être convaincu de dopage est un lanceur de marteau biélorusse, Vadim Devyatovsky. Dans son cas, c'est la présence de nandrolone qui a été détectée lors d'un test effectué au village des athlètes, a précisé Kevin Gosper, membre du comité exécutif du CIO.

De plus, l'Ukrainien Alexandre Bagach, champion du monde 1999 du lancer de poids en salle, et le Kenyan Simon Kemboi, membre du relais 4 x 400 mètres ont été suspendus hier après avoir été déclarés positifs aux stéroïdes. Aucun des deux ne pourra participer aux épreuves à Sydney.

LE CANADA

BADMINTON

Dames, doubles

Milaine Cloutier, Granby, Que., et Robbyn Hermitage, Kitchener, Ont., perdent 15-4, 15-10 contre Joanne Goode et Donna Kellogg, G.-B., éliminées

BASKETBALL

Messieurs

Canada bat Angola 99-54, fiche de 2-0

BOXE

Poids mouche (51-kg)

Andrew Koener, Tecumseh, Ont., bat Nacer Keddam, Algérie, 18-11, premier combat, passe au tour suivant.

Poids sur-welter (71-kg)

Scott MacIntosh, Sydney, N.-E., bat Sakio Bika Mbah, Cameroun, 8-3, premier combat, passe au tour suivant

CANOE-KAYAK

Slalom

Messieurs, C-2 doubles

Benoit Gauthier, Lac-Alouette, et Tyler Lawlor, Ottawa, finissent neuvièmes en qualification, passe à la finale

Messieurs, K-1 simples

David Ford, Edmonton, finit 22^e en qualification, éliminé

CYCLISME

Dames, sprint

Tanya Dubnicoff, Winnipeg, perd 2-0 contre Iryna Yanovych, Ukraine, éliminée.

JUDO

Dames, 63-kg

Sophie Roberge, Beauport, Que., perd par ippon contre Severome Vandenhende, France, puis perd au repêchage, éliminée.

AVIRON

Messieurs deux en couple

Todd Hallett, Dartmouth, N.-E., et Dominic Seiterle, Montréal, se classent quatrième en série repêchage, éliminés

Dames deux en couple

Emma Robinson, Winnipeg, et Theresa Luke, 100 Mile House, C.-B., se classent deuxième en série repêchage, passent aux demi-finales

Dames une rameuse

Kristen Wall, Victoria, se classe troisième en repêchage, passe en série consolation

TIR

Dames double fosse olympique

Cynthia Meyer, Bowen Island, C.-B., s'est classée cinquième en finale; Sue Natrass, Edmonton, s'est classée 15^e en qualifications, éliminée

BALLE MOLLE

Dames

Canada perd 1-0 contre l'Australie, fiche de 0-3 dans le tournoi à la ronde

NATATION

Messieurs 100 mètres style libre

Craig Hutchison, Pointe-Claire, Qué., a fini cinquième de sa série, éliminé; Yannick Lupien, Ste-Foy, Qué., a fini septième de sa série, éliminé

Messieurs, 200 mètres brasse

Morgan Knabe, Calgary, a fini 5^e en demi-finale, éliminé

Messieurs, relais 800 m. style libre

Mark Johnston, St. Catharines, Ont., Brian Johns, Richmond, C.-B., Michael Mintenko, Moose Jaw, Saskatchewan; Rick Say, Salmon Arm, C.-B., ont fini septième en finale.

Dames, 200 mètres quatre nages

Marianne Limpert, Fredericton, a fini quatrième en finale; Joanne Malar, Hamilton, a fini cinquième

Dames, 200 mètres papillon

Jan Button, Waterloo, Ont., a fini sixième en préliminaire, éliminée; Jessica Deglau, Vancouver, a fini septième en préliminaire, éliminée

TENNIS DE TABLE

Messieurs, simples

Johnny Huang, Toronto, bat Renier Sosa, Cuba, 21-16, 21-12, 21-12 dans le groupe D; puis bat Segun Toriola, Nigeria, 21-12, 12-21, 22-24, 21-19, 21-7

Dames, simples

Lijuan Geng, Ottawa, bat Shirley Zhou, Australie, 21-17, 21-13, 21-15 dans le groupe A; puis bat Nanthana Komwong, Thaïlande, 21-12, 21-10, 21-13; Xiao Xiao Wang, Edmonton, bat Tawny Banh, E.-U., 21-15, 22-20, 22-20 dans le groupe D; perd 21-18, 21-12, 21-13 contre Lee Eun-sil, Corée du Sud.

TENNIS

Messieurs, simples

Daniel Nestor, Toronto, bat Barry Cowan, G.-B., 5-7, 6-1, 6-4 en première ronde, accède au deuxième tour

WATER POLO

Dames

Canada perd 7-4 contre les Pays-Bas

CLASSEMENT

APRÈS LES ÉPREUVES DISPUTÉES MARDI

	O	A	B	Tot
1- États-Unis	7	6	5	18
2- Australie	6	5	6	17
3- Chine	6	2	7	15
4- France	5	6	2	13
5- Russie	2	4	3	9
6- Italie	3	2	3	8
7- Corée du Sud	1	4	3	8
8- Japon	3	3	1	7
9- Allemagne	2	3	2	7
10- G.-Bretagne	1	3	2	6
11- Pays-Bas	3	1	1	5
12- Ukraine	2	3	0	5
13- Bulgarie	2	1	1	4
14- Roumanie	2	1	1	4
15- Suisse	1	2	1	4
22- Canada	1	0	1	2

LES SPORTS

Floride 3, Montréal 1

Les feuilles tombent, les Expos aussi

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Il est temps que ça finisse. Il n'y avait que 5283 personnes, un peu plus que la veille (4769) bien qu'on aurait dit qu'ils étaient moins nombreux, et ce fut un match terne. Vladimir Guerrero n'a réussi aucun circuit et aucun coup sûr.

Menottés par Ryan Dempster, les Expos se sont inclinés 3-1 contre les Marlins. Ils n'ont plus que douze matchs à jouer d'ici la fin de la saison, six à domicile et six à l'étranger, et ce ne sera pas trop tôt! Dempster (13-10) avait toute son étoffe et il a montré pourquoi il a été le premier lanceur canadien à être choisi dans l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale depuis Ferguson Jenkins en 1972.

En huit manches et un tiers, il a alloué cinq coups sûrs et aucun but sur balles. Le seul point a été le résultat d'un circuit d'Andy Tracy, le premier frappeur de la neuvième. Dempster a réussi un tour de force en tenant Guerrero en échec en quatre présences. La «machine» des Expos avait réussi deux matchs consécutifs de deux circuits.

Dempster a enregistré huit retraits au bâton. Il n'a besoin que d'un seul autre retrait au bâton pour devenir le troisième lanceur

dans l'histoire des Marlins à atteindre le cap de 200 en une saison après Kevin Brown et Al Leiter.

Jose Vidro a réussi deux coups sûrs, un simple et un double, son 46^e, un sommet personnel. Il s'agissait de son 188^e coup sûr, une nouvelle marque d'équipe par un joueur de deuxième but. C'est un record vieux de 23 ans qui appartenait Dave Cash depuis 1977 lors de la première saison des Expos au Stade olympique.

Mike Thurman (4-7) a subi la défaite même s'il a enregistré huit retraits au bâton, un sommet personnel. En sept manches, il a alloué trois points, sept coups sûrs et trois buts sur balles. Il a concédé un circuit en solo à Preston Wilson mais il a aussi été une victime de la rapidité de Luis Castillo, le premier frappeur du rôle des Marlins.

Castillo a réussi des coups sûrs à l'avant-champ, ses 57^e et 58^e, en plus de réussi deux vols de buts pour égaliser la marque d'équipe de 58 buts volés par Chuck Carr en 1993. Il a marqué le deuxième point des Marlins quand le receveur Brian Schneider a relayé au cible au troisième but lors d'une tentative de vol.

Les Expos n'ont subi qu'une cinquième défaite à leurs 12 derniers matchs. Antonio Alfonseca a réalisé son 42^e sauvetage.

NICOLAS GAUDICHET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Van den Hoogenband, tueur de légendes

Sydney — Pieter van den Hoogenband est en passe de se tailler une réputation de destructeur de légendes, naissantes comme celle de l'Australien Ian Thorpe, ou bien établies à l'instar de celle du Russe Alexandre Popov qui, pour la première fois, n'est pas favori du 100 m libre aujourd'hui.

Le Néerlandais a commencé dimanche par battre le record du 200 m d'Ian Thorpe, que tous s'accordaient à décrire comme invincible, avant de le couler le lendemain en finale. Lors du relais 4 x 200 m hier, le «Hollandais volant» a confirmé sa supériorité en signant un temps de plus d'une seconde inférieure à celui de la «Thorpille».

Estomaqués par VDH, les médias australiens commencent à se demander si le règne de leur favori n'aura pas été «un des plus éphémères» de l'histoire de la natation. Mais hier, Van den Hoogenband a réussi un coup peut-être encore plus fabuleux. L'entraîneur australien Don Talbot avait prévu que la finale se gagnerait sous les 48 secondes. VDH, lui, l'a fait dès les demi-finales, en 47 s 84, explosant le record éphémère de Michael Klim (48 s 18).

Plus vite

L'Australien et surtout le «Tsar» Popov sont à plus d'une seconde de VDH. «C'est incroyable. Je ne peux même pas réaliser à quel point il va vite», a commenté le sprinteur américain Neil Walker.

Van den Hoogenband ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. «Je peux aller plus vite d'un dixième de seconde», a-t-il assuré. Le Néerlandais a eu, des 16 finalistes, la vitesse de réaction la plus lente au départ avec 87 centièmes de seconde.

«Il ne voulait prendre aucun



Pieter van den Hoogenband, dit le «Hollandais volant», lui-même surpris par son nouveau record.

risque», a reconnu l'entraîneur des Pays-Bas, Jacco Verhaar. Au bout de 50 mètres, VDH avait 33 centièmes de retard sur le record du monde de Klim, avant de lui en prendre 67 dans la seconde partie de la course.

«C'est difficile pour lui de nager plus doucement. Il ne peut tout simplement pas aller moins vite», s'est enthousiasmé Verhaar.

Même si le Russe n'a pas semblé forcer en demi-finale, sa seconde de retard doit inquiéter Popov dans sa quête d'un triplé olympique historique sur 100 m. Il doit se souvenir que c'est le même van den Hoogenband qui avait créé la sensation à l'Euro 1999 d'Istanbul, en le battant sur 50 et 100 m.

Discret

Exprimant son respect pour ce que Popov a fait, VDH a cependant prévenu: «Quand je suis sur les plots, je ne pense pas au

passé. Je me concentre juste sur moi-même.»

Pourtant, si tous faisaient du Néerlandais un outsider possible, personne n'aurait osé le donner en favori du 100 mètres. Depuis Istanbul, il se faisait discret alors que Thorpe accaparait la une des journaux et que Popov s'approchait ou battait ses records du monde.

«Avant les Jeux, pendant que tout le monde battait des records du monde, je m'entraînais dans mon coin», a-t-il expliqué.

Il y a quelques temps, Popov évoquait le Néerlandais en ces termes: «Il est en bas de la montagne. Je suis en haut.»

Mais s'il s'imposait sur 100 mètres, van den Hoogenband pourrait aussi devenir une légende. D'ailleurs, après le bronze dans les relais 4 x 200 m, il a rigolé: «Je suis presque en train d'entrer dans l'histoire, non?»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est			
G	P	Moy	Diff
Atlanta	89	61	593
New York	85	65	567
Floride	71	79	473
Montréal	64	86	427
Philadelphie	62	87	418

Section Centrale			
G	P	Moy	Diff
St. Louis	89	61	593
Cincinnati	79	72	523
Houston	67	83	447
Milwaukee	65	85	433
Pittsburgh	62	88	413
Chicago	60	90	400

Section Ouest			
G	P	Moy	Diff
San Francisco	89	60	597
Arizona	79	69	534
Los Angeles	76	72	523
Colorado	76	73	510
San Diego	72	78	480

Hier

Floride 3 Montréal 1
Pittsburgh à Philadelphie
N.Y. Mets à Atlanta
Chicago à Milwaukee
Houston à St. Louis
San Diego au Colorado
Arizona à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco

Aujourd'hui

Cincinnati à San Francisco, 15h35
Floride à Montréal, 19h05
Pittsburgh à Philadelphie, 19h05
N.Y. Mets à Atlanta, 19h40
Chicago à Milwaukee, 20h05
Houston à St. Louis, 20h10
San Diego au Colorado, 21h05
Arizona à Los Angeles, 22h05

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est			
G	P	Moy	Diff
New York	85	64	570
Boston	79	70	530
Toronto	79	71	527
Baltimore	66	85	437
Tampa Bay	61	89	407

Section Centrale			
G	P	Moy	Diff
Chicago	89	61	593
Cleveland	80	67	544
Detroit	74	77	490
Kansas City	70	81	464
Minnesota	65	84	436

Section Ouest			
G	P	Moy	Diff
Seattle	85	66	563
Oakland	81	67	547
Anaheim	76	74	507
Texas	69	82	457

Hier

Chicago 6 Detroit 2
Seattle 5 Tampa Bay 2
N.Y. Yankees 16 Toronto 3
Kansas City 5 Anaheim 1
Boston 7 Cleveland 4
Oakland 7 Baltimore 4 (1er match)
Oakland à Baltimore (2 ^e match remis)
Texas au Minnesota

Tricolore, «tridéfait»

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Les matchs préparatoires, dit-on, ne veulent rien dire. Mais après avoir encaissé un troisième revers en autant de rencontres, le Canadien donne l'impression d'une équipe qui accuse déjà un retard sur les autres formations.

donné une nouvelle preuve, hier soir, au Centre Molson, en battant le Canadien 7-5 devant une foule annoncée de 14 673 spectateurs. Le Tricolore n'a pas l'excuse de la jeunesse, les Oilers comptaient sur une dizaine de joueurs n'ayant pas l'expérience de la Ligue nationale.

Jeff Hackett a vécu une soirée difficile. Il a concédé cinq buts en 15 lancers.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-254252-004

COUR SUPÉRIEURE
(Division de la famille)
PRÉSENT: GREFFIER
ADJOINT

JOY CHRISTINE HOLDER;
partie demanderesse
-VS-
ARTHUR KENTON ROBERTS,
partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Arthur Kenton Roberts, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, ville et district de Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Arthur Kenton Roberts.
Lieu: Montréal (Québec)
Date: 2000 sep. 14
MICHEL MARTIN
greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-254252-002

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
SYLVIE GELINAS,
partie demanderesse
c.
JACQUES SIMARD,
partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JACQUES SIMARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JACQUES SIMARD.
Lieu: Montréal
Date: 2000 sep. 15
MICHEL MARTIN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-254243-003

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
DELMYS FLORES,
partie demanderesse
c.
ROGELIO MARTINEZ
ARCHILA,
partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ROGELIO MARTINEZ ARCHILA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est à Montréal salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Rogelio Martinez Archila.
Lieu: Montréal
Date: 2000 sep. 14
MICHEL MARTIN

9081-6778 QUÉBEC INC
AVIS est, par les présentes, donné que 9081-6778 Québec Inc., compagnie constituée en vertu de la partie 1 A de la loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 septembre 2000.
Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST
société en nom collectif

DEMANDE DE DISSOLUTION
(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
Prenez avis que la compagnie/corporation: NAMCO INVESTISSEMENTS INC, ayant son siège social: 5775, rue Wilketon, bureau 216, Montréal (Québec) H3S 2V7 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Oxfam Québec
D'accord / Je donne
514 937 1614
1.877.937.1614 (sans frais)
www.oxfam.qc.ca

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Schwartz Levitsky Feldman Inc.
Syndic de faillite
Trustee in bankruptcy
MONTRÉAL • TORONTO

SLF

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que la faillite de 3389634 CANADA INC. (faisant affaires sous le nom de Bar Bistrot 2000), bar bistro, ayant sa principale place d'affaires au 2000, rue St-Denis, dans la ville et district de Montréal, est survenue le 12^e jour de septembre 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2^e jour d'octobre 2000, à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 1980, ouest, rue Sherbrooke, 10^e étage, Montréal (Québec), et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent produire entre les mains du syndic avant l'assemblée, les preuves de réclamation et si nécessaire, les procurations.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 20^e jour de septembre 2000.

André Allard,
c.a., clp, syndic
Responsable de l'actif
1980, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3H 1E8
Tél.: (514) 937-6392
Télex: (514) 933-9710

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: 2862-6315 QUÉBEC INC., opérant sous «CRISTAL PUB», société légalement constituée ayant sa place d'affaires en la ville et division de Montréal, province de Québec au 2107, Ste-Catherine ouest.

AVIS est par la présente donné que 2862-6315 QUÉBEC INC., a déposé une cession le 8^e jour de septembre 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 septembre 2000 à 11 h 00, bureau du syndic, 1255, rue University, bureau 1608 à Montréal (Qc).

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 20 septembre 2000.

de BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, rue University
Bureau 1608
Montréal (Québec) H3B 2X3
Tél.: (514) 875-1363
Télex: (514) 875-1336

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@cam.org

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

ERRATUM

Règlements 00-155 à 00-174

Nous nous excusons des inconviénients que cette erreur a pu occasionner.

Dans l'avis public de règlements paru le 18 septembre 2000, il aurait fallu lire: «Diane Charland, Greffière» au lieu de «Le Greffier, Me Léon Laberge»

Montréal, le 20 septembre 2000

Ville de Saint-Hyacinthe

Avis public

Avis est donné, aux personnes intéressées, que la Ville de Saint-Hyacinthe entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), afin de devenir propriétaire des rues ou parties de rues ouvertes au public depuis plus de 10 ans, plus amplement décrites dans la description sommaire contenue au présent avis.

Le texte de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes est le suivant:

«422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

- 1^o Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
- 2^o Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvois faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q. chapitre C-1);
- 3^o L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière où se trouvent les terrains visés;
- 4^o Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:
 - a) le texte intégral du présent article;
 - b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
 - c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues et ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la Gazette officielle du Québec.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours de dix années précédentes.

Avis est aussi donné que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ont été accomplies. Le Conseil municipal a approuvé la description des rues ou parties de rues le 5 juin 2000 par sa résolution numéro 00-303.

La description sommaire des rues ou parties de rues pour lesquelles la Ville de Saint-Hyacinthe entend se prévaloir de l'article ci-dessus mentionné est établie comme suit:

1. Ces lots sont du cadastre du Québec et peuvent plus particulièrement se décrire comme suit:
 - 1.1 Le lot 1 299 208 (avenue Saint-Clément)
 - 1.2 Le lot 1 299 209 (rue Fournier)
 - 1.3 Le lot 1 299 205 (avenue Demers)
 - 1.4 Le lot 1 299 475 (avenue Demers)
 - 1.5 Le lot 1 299 476 (avenue Demers)
 - 1.6 Le lot 1 299 218 (avenue Jodoin)
 - 1.7 Le lot 1 440 089 (rue Blanchette)
 - 1.8 Le lot 1 440 126 (boulevard Laframboise)
 - 1.9 Le lot 1 440 127 (boulevard Laframboise)
 - 1.10 Le lot 1 440 085 (rue Turcot)
 - 1.11 Le lot 1 440 183 (avenue Beauparlant)
 - 1.12 Le lot 1 440 206 (rue du Sacré-Coeur Ouest)
 - 1.13 Le lot 1 440 133 (avenue Moreau)
 - 1.14 Le lot 1 440 162 (rue Morison)
 - 1.15 Le lot 1 440 163 (rue Morison)
 - 1.16 Le lot 1 440 164 (rue Morison)
 - 1.17 Le lot 1 440 150 (rue Morison)
 - 1.18 Le lot 1 440 259 (rue Sicotte)
 - 1.19 Le lot 1 440 261 (rue Sicotte)
 - 1.20 Le lot 1 440 258 (rue Brébeuf)
 - 1.21 Le lot 1 440 260 (rue Brébeuf)
 - 1.22 Le lot 1 440 256 (avenue Saint-Dominique)
 - 1.23 Le lot 1 440 129 (rue Papineau)
 - 1.24 Le lot 1 594 696 (avenue Lamothe)
 - 1.25 Le lot 1 440 226 (rue Sicotte)
 - 1.26 Le lot 1 440 208 (rue des Érables, avenue Nault)
 - 1.27 Les lots 1 440 141 à 1 440 145, 1 440 147, 1 440 148, 1 440 151 et 1 440 152 (avenue Sainte-Anne)
2. Ces lots sont du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe et peuvent plus particulièrement se décrire comme suit:
 - 2.1 Le lot 1108-177 (avenue Dorion)
 - 2.2 Le lot 1108-181 (rue Lafleur)
 - 2.3 Le lot 1109-196 (rue Garnier)
 - 2.4 Le lot 1110-56 (avenue Duquesne)
 - 2.5 Le lot 1110-74 (avenue Duquesne)
 - 2.6 Le lot 1292-6 (rue Martineau Ouest)
 - 2.7 Le lot 1550 (rue Dessaulles)
 - 2.8 Le lot 1551 (rue Notre-Dame)

L'original de la description de ces rues ou parties de rues est déposé au bureau de la Greffière de la Ville, où, tous les intéressés peuvent en prendre connaissance et une copie certifiée de cette description est déposée au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 13 juin 2000
La Greffière de la Ville,
Me Hélène Beauchesne, notaire

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

USAGE CONDITIONNEL

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 11 octobre 2000 à 9h30, sera saisi d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement à la propriété sise au 860, rue Villaray (Centre communautaire Villaray). (S000489084)

L'autorisation permettrait l'implantation de l'usage «activité communautaire ou socioculturelle» aux 2^e et 3^e étages de ce bâtiment, conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à cette demande doit le faire par écrit au plus tard le 2 octobre 2000, à l'attention de la greffière, hôtel de ville, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 20 septembre 2000

Diane Charland,
Greffière

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement

Le propriétaire du bâtiment situé au 9597 et 9605, boulevard Maurice-Duplessis sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal afin d'occuper le 2^e étage de l'immeuble à des fins de restaurant et de débit de boissons alcooliques complémentaires à une salle de réception existante et pour aménager un terrain de stationnement comprenant 33 unités.

Emplacement situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard de la Rivière-des-Prairies et la 58^e Avenue, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

• l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure de 33 unités.

Ce projet déroge à la réglementation municipale notamment quant à l'usage, au nombre maximal d'unités de stationnement, à la localisation de l'aire de stationnement en cour avant et de son implantation dans un secteur d'habitation.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S000545009, au plus tard le 26 octobre 2000, à l'attention de la greffière, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accès Montréal Ville-Marie au 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Accès Montréal Rivière-des-Prairies au 8910, boulevard Maurice-Duplessis (872-6755). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service du développement économique et urbain au 872-8400.

Montréal, le 20 septembre 2000

Diane Charland,
Greffière